



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1149
9 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 9 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉES AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres que nous adressons périodiquement à vous-même et au Président du Conseil de sécurité concernant le fait que les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni continuent de violer l'espace aérien de l'Iraq, j'ai l'honneur de vous présenter des exemples des dernières opérations d'agression auxquelles se sont livrées ces forces aériennes, qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile iraquienne et détruit des habitations civiles, comme précisé ci-après :

1. Le 18 juillet 1999, les forces aériennes américaine et britannique ont tiré des missiles sur le gouvernorat de Najaf dans le sud de l'Iraq, tuant sept civils et endommageant les habitations de civils innocents.
2. Le 16 août 1999, les forces aériennes américaine et britannique ont effectué un raid contre le gouvernorat de Wasit dans le sud de l'Iraq; les bombardements ont fait un mort, un enfant.
3. Le 17 août 1999, les forces aériennes américaine et britannique ont effectué un autre raid contre le gouvernorat de Wasit dans le sud de l'Iraq; les bombardements ont fait 11 victimes civiles, dont deux enfants, et endommagé les habitations de civils innocents.
4. Le 23 août 1999, les forces aériennes américaine et britannique ont effectué un raid contre le gouvernorat de Ninive dans le nord de l'Iraq; les bombardements ont fait deux morts dans la population et endommagé les habitations de civils innocents.
5. Le 9 septembre 1999, les forces aériennes américaine et britannique ont effectué un raid contre le gouvernorat de Mouthanna dans le sud de l'Iraq; les bombardements ont fait un mort, un enfant.

Tout en condamnant ces actes d'agression criminels répétés qui sont perpétrés contre le territoire et le peuple de la République d'Iraq, nous vous prions d'intervenir auprès du Conseil de sécurité pour qu'il assume intégralement la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des

Nations Unies et qu'il prenne les mesures nécessaires pour que les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni mettent un terme à ces actes d'agression militaire continuels auxquels ils se livrent contre l'Iraq depuis 1991 en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des obligations qui leur incombent en tant que membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous tenons aussi à réaffirmer dans la présente le droit de la République d'Iraq établi juridiquement en vertu des règles de la responsabilité internationale de demander réparation pour toutes les pertes humaines et matérielles et le préjudice moral causés à l'Iraq et à son peuple du fait de ces actes d'agression contraires à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN
